

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 10 octobre. — On écrit de Bayonne, le 7 octobre :

« Rodil a quitté l'armée; il part, dit-on, pour la Corogne.

« Armildez, qui devait le remplacer, étant encore malade, est remplacé lui-même par Juanita.

« Le colonel Sauz, envoyé par le ministre de la guerre, est depuis quelques jours à l'armée pour veiller à sa nouvelle organisation. »

— Hier, à la sortie de la Fontainebleau, le roi ayant remarqué un groupe où se trouvaient le procureur et les professeurs du collège, s'est écarté un instant, de sa route et a demandé un congé pour les élèves. En ce moment, le cheval du roi, que les mouches tourmentaient depuis quelques temps, s'est couché par terre. Mais S. M. s'est dégagée fort lestement, avant que personne fût venu à son aide, et n'a éprouvé d'autre mal qu'une légère contusion au genou. Cet accident n'a pas empêché le roi de descendre de voiture à la Croix de-Berny et de passer en revue les gardes nationales de l'arrondissement. (J. des Débats.)

— La cour de cassation, chambre criminelle, a statué aujourd'hui sur le pourvoi de M. Raussillac, gérant du journal de Lyon, le *Précurseur*, M. Raussillac a été condamné, par la cour d'assises du Rhône, à trois mois de prison et 4,000 francs d'amende, pour un article relatif aux troubles de Lyon pendant le mois d'avril dernier. M<sup>e</sup> Adolphe Chauveau présentait deux moyens de nullité, dont l'un résultait de ce que le tirage du jury avait eu lieu en audience publique. La cour, conformément aux conclusions de M. Voysin de Garpente, avocat-général, a rejeté le pourvoi.

— Tous les jours, on voit les personnes de la légation turque parcourir en voiture les rues de la capitale. Leur costume semi oriental forme un singulier contraste avec l'habillement européen du domestique qui se trouve derrière la voiture. Le soir on rencontre souvent ces étrangers dans le quartier de la rue Vivienne, où ils contemplant nos modes et les brillants étalages de nos bijoutiers.

— Les inventions de nouvelles voitures continuent. On annonce tout à la fois et l'arrivée d'une voiture à vapeur du même modèle que celle arrivée récemment d'Anvers à Bruxelles, et la prochaine apparition d'une voiture d'un genre tout nouveau, dont un Russe, nommé Simiaskoff, est l'inventeur, et qui paraît se rapprocher de celle qui vient d'être imaginée en Corse, par le sieur Saint-Denis. Comme dans cette dernière le mouvement est imprimé par un moteur mécanique, adapté à la voiture; moteur dont la puissance, quoique très-considérable, puisqu'on peut l'élever jusqu'à une force équivalente à celle de 80 chevaux, est cependant mise en action par la plus légère impulsion.

Grâce à la combinaison des rouages, un volant comme celui des tourne broches ordinaires, ou même, pour plus de légèreté, deux écarteurs faisant le manège perpétuel qu'on voit faire dans les cages, suffisent pour imprimer le mouvement qu'une personne, sans aucun effort, sans aucune fatigue, sera seulement chargée de diriger, à l'aide d'un alidade mobile d'un pied de long. (Journal de Paris.)

— Le *Temps* donne comme un bruit la nouvelle que le projet d'amnistie, appuyé par un mémoire de M. Pasquier, aurait succombé dans le conseil à une faible majorité.

Suivant le *Courrier*, au contraire, il n'y a eu ni à Fontainebleau ni ici de réunion assez complète des ministres pour qu'on pût s'y occuper d'une question aussi importante et qui paraît diviser le cabinet. La question ne peut manquer d'être posée prochainement; résolue par l'affirmative, ce serait la retraite de M. Persil; par la négative, celle du maréchal-président.

— Le *Journal de Paris* annonce comme très-prochaine la démolition du monument construit

sur l'emplacement de l'ancien Opéra, en mémoire de l'assassinat du duc de Berry. Les propriétaires des matériaux non payés s'étaient opposés en justice à la démolition de ce monument et avaient par conséquent empêché l'exécution de l'arrêté du ministre de l'intérieur qui en ordonnait la démolition. La cour royal vient de se déclarer incompétente pour décider de leurs droits.

— Il est survenu à Paris sur les prix des huiles de colza du 6 au 9 une hausse de 2 francs 50. On attribue cette faveur à la sécheresse extraordinaire pour la saison, laissant prévoir une mauvaise récolte pour l'année prochaine, les plants de colza ne pouvant végéter faute d'eau, du moins c'est ainsi que de plusieurs points de la France, notamment des environs de Dieppe on présente l'état de souffrance de cette plante oléagineuse.

Le 11 octobre. — On a affiché aujourd'hui à la bourse ce qui suit :

« Le gouvernement a reçu par estafette la nouvelle que la chambre des procuradorès avait voté, à l'unanimité, l'autorisation d'ouvrir un emprunt de 400 millions de réaux. »

Il est arrivé à Paris des lettres et journaux de Madrid du 4 :

« Après le partage de la dette étrangère en deux catégories (deux tiers de dette active et un tiers de passive), la chambre des procuradorès a voté à l'unanimité, le crédit de 400,000,000 de réaux demandé par le ministre des finances. Le projet de loi qui a résolu ces deux grandes questions, devait être présenté le 6, au plus tard, aux procérès, et on ne doutait guère de son adoption. »

— La chute qu'a faite le roi dans sa dernière journée de voyage, est un accident fort peu grave en soi; car Louis-Philippe en est quitte pour quelques contusions à la partie externe de la cuisse, au genou et à la cheville. Un assez gros rhume s'est joint à cet accident, et on ne l'aurait pas remarqué si le 6 octobre n'avait été le 62<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du roi, et si une certaine tradition superstitieuse dans la famille n'indiquait cet âge comme le plus haut terme de la durée de la vie dans la branche d'Orléans; le 7 octobre, on riait de la tradition; mais le 8, toutes les terreurs étaient revenues, quand on vit s'abattre, ou se coucher, comme dirent les journaux ministériels, le cheval de S. M. citoyenne. Le château, d'ailleurs, est un peu rassuré aujourd'hui. On ne meurt ni d'un rhume ni d'une contusion au genou, et il n'y a pas lieu de douter aujourd'hui que ces deux petits événements sont toute la dette que Louis-Philippe aura à payer à sa terrible 62<sup>e</sup> année.

Il y a à peine une année, la France perdait Hérold. Hier la tombe s'est ouverte sous les pas de Boyeldieu.

Boyeldieu était né à Rouen le 16 décembre 1775, il est mort par conséquent à l'âge de 59 ans. Tout jeune encore il montrait des dispositions peu communes pour l'art où il a pris une place si éminente. A l'âge de 9 ans, il improvisait sur l'orgue d'une manière remarquable. Arrivé à Paris en 1795 il préluda à sa réputation par de fort jolies romances. En 1797, il fit jouer à l'Opéra-Comique la Famille Suisse. A ce premier ouvrage succédèrent assez rapidement Zoraïme et Zulnar, les Méprises Espagnoles, Monbreuil et Merville et la Dot de Suzanne. En 1800, il donna trois opéras qui seront au répertoire tant qu'il y aura des théâtres lyriques en France, Bénéouski, le Calife de Bagdad et ma Tante Aurore. En 1803, il fit le voyage de St.-Petersbourg où il reçut le plus brillant accueil. Alexandre le nomma son maître de chapelle. C'est

là que Boyeldieu composa pour le Théâtre de l'Hermitage une Aline reine de Golconde, Abderkan, les Voitures Versées, la Jeune Femme Colère, des chœurs pour Athalie et Télémaque en trois actes, qui n'est guère connu que des amateurs, et qui passe pour son chef-d'œuvre avant son autre chef-d'œuvre, la Dame Blanche.

En 1811, Boyeldieu était de retour à Paris. Il y fit représenter successivement des Deux Paravents, Rien de Trop, Jean de Paris, le Nouveau Seigneur de Village, la Fête du Village Voisin, le Petit Chaperon Rouge, la Dame Blanche et les Deux Nuits, son dernier ouvrage. Il a fait en outre en société Bayard à Mezières et Angéla en 1815, Blanche de Provence en 1824 pour le baptême du duc de Bordeaux, Vendôme en Espagne en 1823, et Pharamond pour le sacre de Charles X. Il avait encore fait sa part de la Marquise de Brinvilliers.

Aujourd'hui l'Opéra Comique sera fermé en mémoire de la mort de l'illustre Boyeldieu. On annonce pour demain à ce théâtre un spectacle composé de deux pièces du célèbre défunt. La recette en sera consacrée à l'érection d'un monument funèbre en son honneur. Son buste sera couronné sur la scène demain soir et des vers seront récités, comme au jour de la mort d'Hérold.

— On écrit du canton d'Uri au *Journal de Genève* :

« Nos glaciers ont été tellement criblés et fondus par les chaleurs continues de l'été et de l'automne, que ce n'est pas sans beaucoup d'inquiétude que nous attendons les pluies de la saison. Plusieurs de ces pics sont réduits à plus de moitié; tous ont changé de forme, et les issues de la mer de glace étant beaucoup plus crevassées qu'ordinairement, il en est résulté que les glaces ont été poussées de beaucoup en avant. Un de ces pics, le Hafflam, dont la profonde crevasse s'est éboulée, a offert un spectacle aussi étrange que lugubre, car on a vu surgir de sa masse le squelette d'un jeune chasseur qui a péri en cet endroit il y a treize ans. On a trouvé à côté des ossements la montre d'argent, le couteau et la ferraille de la carabine de cet infortuné. »

### TOUJOURS DES SUICIDES !

La funeste manie des suicides continue avec plus de fureur que jamais. Voici un nouveau fait qui prouvera aux plus incrédules que cette maladie sociale a sa source dans l'absence de croyances religieuses, et que les hommes qui mettent ainsi fin à leur existence, agissent sous l'empire des idées que la philosophie athée et matérialiste a introduites dans les moyennes intelligences.

Nous commencerons par rapporter ce fait tel qu'il est publié ce matin dans la *Gazette des Tribunaux*, nous y joindrons ensuite nos réflexions :

« Un commis, âgé de 22 ans, ayant une conduite régulière, mais tourmenté depuis assez longtemps par une maladie qu'il croyait beaucoup plus grave qu'elle ne l'était en effet, s'est asphyxié avec du charbon, à son domicile, dans le quartier de l'école de médecine, le 3 octobre dernier.

« Son patron ne l'ayant pas vu reparaître chez lui depuis trois jours, a conçu des soupçons et s'est transporté à son domicile. Il a été témoin du triste événement en faisant ouvrir la porte de sa chambre; on a trouvé sur sa table plusieurs écrits de sa main dont voici un extrait :

Sur la première note de papier écrits en encre rouge :

« MOURIR, CE N'EST RIEN ! Adieu M. M<sup>me</sup> C..... adieu V....., adieu à tous les amis et connaissances. »



MOURIR N'EST RIEN ! Ce mot donne tout le secret des suicides. Mourir n'est rien en effet pour celui qui ne croit pas à un Dieu et à une autre vie ; mais pour celui qui croit qu'au delà du tombeau il lui sera demandé compte et de sa vie, et de la résolution qu'il a prise d'en abrégier le terme, pour celui qui est convaincu que l'esprit, qui existe au-dessus de la matière, ne peut-être compris dans la décomposition de cette matière et dans la destruction des organes physiques affectés dans cette vie terrestre à la réalisation des actions de l'intelligence, pour celui surtout qui sait que la providence divine qui est infinie, a dû nécessairement donner à l'homme, et qu'elle lui a en effet donné, le moyen d'arriver dès cette vie à un état de bien être et de dignité qui est le gage d'un état futur dans lequel nous trouverons plus que la satisfaction de tous nos besoins moraux... Pour cet homme là disons-nous, loin que mourir ne soit rien, la manière de mourir est tout !

#### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

*Vol au bon jour.* — La plaignante. — Vous saurez donc, M. le président, que c'était vers les six heures, six heures et quart du matin à peu près ; j'étais encore dans mon lit, parce que je voulais faire un peu la paresseuse ce jour-là. Ça ne regarde personne, pas vrai ; par conséquent je suis libre et matresse. j'étais donc dans mon lit, ou je dormais ; c'est-à-dire que je ne dormais pas, si vous voulez ; mais j'avais les yeux fermés, pensant à toute autre chose. V'la que jentends ouvrir ma porte, parce que la maison étant sûre d'ordinaire, j'ai pour habitude de laisser la clé sur la porte. Pour lors, je ne me dérange pas, croyant que c'était mon mari. C'est bon, v'la qu'on entre, et qu'on va droit à la cheminée, où était ma montre ; v'la qu'on la décroche.

Croyant toujours que c'était mon mari, je ne me dérange pas ; je crie seulement : *Est-ce toi lami ?* Pas de réponse. Alors, comme ça me semble un peu drôle, je me retourne, j'ouvre les yeux, et qu'est ce que je vois ?... le profil de ce coupable qui est là sur le banc, et qui n'avait aucun rapport, bien entendu, avec la physionomie de mon époux. Ah dame ! la sueur me prend. L'autre, qui avait fait son coup ne demande pas son reste, et détail. Moi, qu'est-ce que je fais ? je saute à bas du lit, je m'élanche sur l'escalier comme j'étais, je descends quatre à quatre, et je ne m'arrête que sur le pas de la porte, parce que je m'aperçois enfin qu'il n'est pas d'usage que les femmes fassent leurs petites courses du matin en chemise. Je crie seulement *au voleur !* comme un beau diable, et je reste là, sous le vestibule, après avoir vu entrer mon coquin dans une maison presque en face.

Un témoin. — Reposant, plein de sécurité dans mon domicile, je suis réveillé en soubressaut par des cris *au voleur ! au voleur !* et par une fuite précipitée dans l'escalier, qui ne me semble pas du tout ordinaire. Reconnaisant d'abord la voix de ma voisine du *cintième*, je me dis : faut toujours rendre service aux dames, et en deux sauts me v'la à bas du lit et dans l'escalier, tout bonnement en *dannière*, comme on dit ; cette dame avait un étage sur moi, et l'individu en question un autre étage sur elle, de façon que nous avions l'air de jouer à la *crémisette*, en chemise, ce qui était assez drôle, et ce qui ne m'a permis que d'arriver au moment que cette dame était immobile, par pudeur sur le pas de la porte. Je reste aussi immobile, et nous regardant tous deux dans cette position critique, je ne puis que lui dire : *Qu'y a-t-il de nouveau, madame ?* — Ma montre, monsieur, voyez-vous ma montre ? répondit-elle. Je regardais sans rien voir, lorsque je compris à son geste qu'elle me désignait monsieur, qui probablement lui avait dérobé sa montre. Ne pouvant pas au reste en faire davantage, dans notre état respectif, je proposai à madame d'aller passer un jupon, pendant que moi-même j'enfilerais mon pantalon. Voilà en conscience tout ce que j'ai vu dans le premier moment. (On rit.)

M. le président Pérignon. — Comment est-on parvenu à saisir le coupable ?

Le témoin. — Une fois culotté, je ne craignais plus le qu'en dira-t-on ; je me présentai poliment dans la maison d'en face, où, après avoir demandé la permission de faire quelques recherches sans blesser en aucune façon la liberté individuelle ; j'ai fini par découvrir la montre de madame sous la cage de l'escalier, et monsieur... la décence ne me permet pas d'en dire davantage, vous sentez bien.

M. le président, au prévenu. — Comment vous trouviez-vous caché dans cette maison ?

Le prévenu, avec beaucoup d'assurance. — Mon magistrat, je vends habituellement des crayons.

M. le président. — Mais vous n'en vendiez pas alors assurément. (On rit.)

Le prévenu. — Je me présente partout où j'ai l'espérance de faire mon petit commerce.

M. le président. — Qu'alliez vous faire dans la chambre de cette dame ? lui proposer des crayons, sans doute ?

Le prévenu. — Ma foi, la clé était sur sa porte.

M. le président. — Il était de bonne heure ! Au reste, vous avez prouvé que vos intentions n'étaient pas purement commerciales.

Le prévenu ne répond rien ; mais il tire de sa poche un petit paquet de crayons qu'il a l'air de proposer au tribunal et à l'auditoire.

M. le président, à la plaignante. — Vous reconnaissez bien le prévenu ?

La plaignante. — Oh ! certainement ; pour n'avoir vu que son profil, c'est bien, et ça ne peut être que lui. (On rit.)

Le témoin, au président. — Je ne l'ai vu que par derrière

parce qu'il s'enfuyait ; mais je reconnais parfaitement sa redingote verte. (Hilarité.)

Le tribunal, après avoir délibéré, et attendu que les antécédents du prévenu n'ont rien de recommandable, l'a condamné à un an de prison.

#### COMMERCE DU BLÉ EN FRANCE.

Nous avons déjà donné un extrait de l'ouvrage de M. Morogues, en voici un second :

Le blé alimente en France un commerce de 2 milliards qui s'exerce, année moyenne, sur plus de 150 millions d'hectolitres de grains de diverses natures, destinés à la semaille et à la consommation. Bien cultivé, le sol de notre pays pourrait pourvoir en blé à une consommation presque double de la consommation actuelle : en effet, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande récoltent, sur 7,654,396 hectares de terres labourables et jardins, la nourriture de 22,418 habitants, c'est à dire qu'ils nourrissent sur 100 hectares en culture 293 habitants, et il leur reste encore 6 millions d'hectares, dont une partie pourrait être employée à la petite culture.

La France, au contraire, emploie 23 millions d'hectares labourables et de potagers pour nourrir 32 millions 500 mille habitants, ce qui ne fait que 41 habitants pour 100 hectares. De 1800 à 1809, la prospérité constante de la France a laissé à nos cultivateurs la plus grande facilité pour produire ; le système de blocus continental adopté par Napoléon ne leur laissait craindre aucune concurrence sur le débit de leurs laines et de leurs bestiaux. Le prix moyen de l'hectolitre de froment a été durant ces dix années de 19 francs 95 centimes ; de 1810 à 1824, époque des dernières guerres de l'empire et des deux restaurations, le prix moyen de l'hectolitre de froment a été de 24 francs 37 centimes ; en 1812, il s'est élevé à 34 francs ; en 1816, à 28 francs.

Il y aurait folie, dit M. de Morogues, à compter sur les achats de blé que nous ferions aux étrangers pour approvisionner un grand état comme la France : tous nos navires de commerce employés à cet objet suffiraient à peine à quinze jours de consommation générale. L'Angleterre, de 1754 à 1824, n'a importé en fromens étrangers, excédant sur l'exportation du froment national, que 15,193,004 quarters, ce qui revient à 44,572 hectolitres, et ce qui, à raison du chiffre total de la population, ne donne que treize jours de la nourriture de cette population par année. Voilà ce qu'a fait le pays qui possède la plus forte marine du monde.

Un seul jour de nourriture en France exige l'emploi de 41,254,000 livres de blé, c'est-à-dire la charge de 206 navires de commerce du port de cent tonneaux chacun, ou pour l'année celle de 75,261 bâtiments. D'ailleurs, nous aurions beau faire, nous ne trouverions hors de chez nous qu'une quantité de blé bien insuffisante à nos besoins. En 1826, époque où le blé était regardé comme surabondant et à vil prix dans toute l'Europe, il fut constaté que la somme totale des céréales emmagasinées tant en France qu'en Allemagne, Prusse, Pologne, Danemark, Angleterre, Pays-Bas, Espagne, Portugal et dans les ports les plus florissants de la Mer Noire, tels qu'Odessa, Azov, Kherson, etc. n'était que de 14 millions d'hectolitre, quantité seulement suffisante pour nourrir 3,500,000 individus pendant un an.

Un relevé fait par M. de Montéran, des époques principales de notre histoire, depuis 1515 jusqu'en 1834, indique l'influence des événements sur le prix du froment. De 1515 à 1530, époque de la bataille de Pavie et de la prison de François I<sup>er</sup>, le setier du froment coûte 2 fr. 45 c. le marc d'argent valant alors 12 francs 33 centimes ; de 1530 à 1545, années plus paisibles du règne du même roi, le setier vaut 2 fr. 80 c., le marc d'argent 13 francs 17 centimes ; et 1599 à 1614, sous Henri IV, l'administration de Sully et Louis XIII, le setier vaut 8 fr. 82 c., le marc d'argent 19 fr. 90 c. ; sous l'administration de Richelieu, le setier vaut 13 fr. 63 c., le marc d'argent 21 fr. 70 c. ; sous Louis XIV et Colbert, le setier vaut 11 fr. 85 c., le marc d'argent 28 67 c. ; pendant la guerre de la succession d'Espagne, les chiffres correspondant au setier et au marc d'argent sont 20 fr. 17 c. et 30 fr. ; minorité de Louis XV, 20 fr. 30 c., 36 fr. 99 c. ; Louis XVI, 28 fr. 57 c. ; 49 fr. 89 c. ; de 1815 à 1830, 31 fr. 55 fr. ; en 1831, 33 fr. 38 c., 55 fr. ; au 15 janvier 1834, 22 fr. 68 c. ; 55 fr. Cette époque est signalée par M. de Morogues comme un temps de détresse et de ruine pour les cultivateurs.

Pour établir d'une manière irrécusable que nous devons renoncer aux importations, M. de Morogues se livre à des calculs desquels il résulte que, de 1778 à 1832, tout ce qu'elles nous ont procuré de blé à fournir la nourriture de la population française pendant 57 jours, ou en d'autres termes à peu près un jour par an pendant 55 ans ! Son résumé est que l'agriculture et le commerce des grains doivent être activement encouragés, tandis que le commerce extérieur des grains doit être étroitement limité par la loi.

#### BELGIQUE.

##### BRUXELLES, LE 12 OCTOBRE.

Le gouvernement a reçu la notification du décret royal, en date du 16 septembre dernier, par lequel S. M. la reine régente d'Espagne a mis en état de blocus les côtes au nord de ses états. Le *Moniteur* en publie la traduction.

— La grossesse de la reine ne laisse plus de doute au palais.

— Le roi, parti hier matin à six heures pour le camp de Castiaux, était de retour à Laeken à 8 heures du soir.

— M. de Lalaing doit partir incessamment pour Madrid.

— M. le marquis de Lansdowne, pair d'Angleterre, est arrivé hier matin à Bruxelles avec sa suite ; il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

— On assure que S. M. la reine des Français arrivera à Bruxelles le 14 de ce mois.

— Le sieur Louis Serrure est nommé professeur-adjoint de la classe d'architecture de l'académie royale des beaux-arts à Anvers.

Le ministre de l'intérieur est autorisé à souscrire pour 120 exemplaires à l'*Histoire élémentaire de la Belgique*, publiée par le sieur Delin, instituteur primaire à Anvers.

— M. le ministre de l'intérieur vient de faire remettre au chef de musique de la maison du roi, à l'occasion du grand concert exécuté sur la Place Royale, en 1833, où il a assisté, une clarinette, avec cette inscription : *Instrument d'honneur décerné à V. Bender, par le gouvernement belge.*

— M. de Cazalès, fils du célèbre orateur de ce nom, et qui est chargé pour l'année prochaine d'enseigner l'histoire de la littérature française à l'Université catholique, est arrivé avant-hier à Bruxelles, venant d'Allemagne et se rendant à Paris.

— On lit dans le *Mercure* :

« Les travaux du chemin de fer se poursuivent avec activité près de Vilvorde. Les rails sont posés sur une longueur de plus de 300 mètres. Les chaires ou coussinets qui supportent les rails reposent sur des traverses en bois espacées de 90 centimètres environ. La largeur de la voie est de 1 mètre 50 centimètres, elle a été consolidée au moyen de pierres répandues sur toute la surface ; les rails sont en fer forgé ; les coussinets en fonte.

« Comme essai, on doit la semaine prochaine faire fonctionner la machine locomotive sur la partie du chemin de fer déjà construite. Cette machine a été déposée près du lieu des travaux. On la monte en ce moment. »

— Les mutations suivantes vont avoir lieu dans l'emplacement de quelques corps de l'armée :

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons du 2<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Namur, Philippeville, et au camp de Braeschaet, arriveront le 19 de ce mois à Bruxelles, pour y tenir garnison.

Le 4<sup>e</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Gand, passera le 22 à Bruxelles, se rendant à Charleroy, où il doit tenir garnison.

Le 3<sup>e</sup> bataillon du 7<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Anvers, arrivera le 19 à Bruxelles, pour y tenir garnison.

Le 4<sup>e</sup> bataillon du 9<sup>e</sup> régiment de ligne partira le 16 de Bruxelles et arrivera le 17 à Anvers, pour y tenir garnison.

Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons du 10<sup>e</sup> régiment de ligne, actuellement en garnison à Bruxelles, partiront le 20 de ce mois pour Louvain, où ils doivent passer leur quartier d'hiver.

La 11<sup>e</sup> batterie d'artillerie de campagne, en cantonnement à Grimbergen, en partira le 15, pour arriver le 16 à Ninove, sa nouvelle destination.

La 12<sup>e</sup> batterie, actuellement à Ninove, en partira le 16 pour arriver le 18 à Charleroy, où elle tiendra garnison.

— Au sujet des puits artésiens, on lit dans le *Zi béral* la note suivante :

« A Hasselt, on abandonne le puits à défaut de savoir maîtriser le sable mouvant. Maintenant on va perforer, marché aux-avoines, dans un puits bâti, afin de profiter de la profondeur de celui-ci ; c'est un moyen qui doit indubitablement occasionner des malheurs, car le sable mouvant mis en jeu n'importe de quelle manière mine insensiblement le fond à proportion de la masse qu'on en extrait, d'où il suit qu'il faut attendre à l'écroulement du puits bâti, au fond duquel on se propose de perforer et voir engloutir sous les ruines les malheureux ouvriers.

#### LIEGE, LE 13 OCTOBRE.

La rentrée solennelle de la cour d'appel de Liège aura lieu mercredi prochain 15 de ce mois, à dix heures du matin. MM. les membres du bureau sont priés d'y assister.

La chambre des procuradores a accordé au gouvernement espagnol l'autorisation d'ouvrir un nouvel emprunt. (V. Paris.)

Louis-Philippe a fait une chute de cheval. Plusieurs feuilles se sont empressées, tout aussitôt, de répandre des bruits alarmans au sujet de cet accident ; mais les dernières nouvelles sont de la nature la plus rassurante. (V. Paris.)



Les journaux français continuent à parler de l'annistie. Plusieurs feuilles assurent qu'un mémoire en faveur de l'annistie, a été signé par un grand nombre de membres de la chambre des pairs, parmi lesquels figurent MM. Pasquier, Decazes, Molé et de Broglie. L'annistie doit s'étendre à tous les condamnés politiques depuis 1830.

On va plus loin; car on dit que cette mesure de conciliation, proposée par le maréchal Gérard, est soutenue dans le conseil par MM. Thiers, l'amiral Jacob et Duchatel; ainsi les seuls adversaires de cette mesure seraient MM. Guizot et Persil.

Les fêtes de Fontainebleau occupent beaucoup aussi la presse parisienne. On comprend parfaitement qu'il y avait là une pensée politique. On voulait humilier le parti rétrograde, et lui faire voir les amas de puissances absolues montant dans les carrosses de Louis-Philippe, assistant à ses fêtes et ne s'occupant le moins du monde des exilés de Prague.

Plusieurs journaux annoncent que don Miguel s'est embarqué à Gènes. Suivant les mêmes nouvelles, il aurait réuni une petite escadre de trois bâtiments, et aurait l'intention d'opérer son débarquement en Catalogne. Ces nouvelles demandent confirmation.

Le *Mercur* du commerce belge, annonce que les travaux du chemin de fer se continuent avec de plus grande activité. Ceci est une nouvelle réponse aux mensonges répandus à ce sujet. (V. plus haut.)

L'emprunt Guehard que les cortès ont annulé était en circulation pour une somme de 42 millions de francs.

Une nuée de moucheron est tombée sur Bruxelles, et notamment au Parc où ils sont insupportables, par leur grand nombre.

Le même phénomène, déjà signalé à Gand, se remarque aussi à Liège depuis quelques jours.

Le camp de Diest est levé. Le quartier-général du général Magnan sera établi à Liège le 16 du courant.

On écrit d'Alost en date d'hier, qu'on y attend six cents hommes du corps des partisans pour y tenir garnison.

Aujourd'hui à midi, M. le général Magnan a réuni sur le front de bandière du camp, le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied et les 1<sup>er</sup> et 11<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, pour remettre aux officiers et soldats de ces corps, blessés pendant les événements de 1830, les croix de fer qui leur ont été décernées. Après avoir formé les régiments en carré M. le général Magnan a réuni au centre les officiers et soldats décorés et leur a adressé l'allocution suivante:

« Vous avez concouru par votre valeur et votre patriotisme à soustraire votre pays au joug de l'étranger; le roi, au nom de la patrie, m'a chargé de vous remettre ces croix, récompense glorieuse de vos blessures et de votre dévouement à la Belgique. »

Ces paroles ont été accueillies par les troupes aux cris de *vive le roi, vive le père et le sauveur de la patrie, nous mourrons pour son indépendance.*

Les nouveaux décorés furent ensuite placés à côté du général et les trois régiments défilèrent devant eux.

L'*Observateur autrichien*, du 29 septembre, annonce la cessation complète des troubles du Péloponèse.

Nos lecteurs trouveront sous la rubrique de *Bibliographie*, quelques détails sur la vie et les ouvrages de (France), décédé, il y a quelques jours, à Jarey.

Nous lisons dans une lettre de commerce d'Amsterdam:

« La nouvelle du blocus des côtes d'Espagne septentrionale annoncée officiellement, a produit dans votre ville une vive sensation. Le commerce ne paraît pas s'attendre à l'adoption d'une semblable mesure, et si l'on en juge par la consternation causée par cette nouvelle, les opérations commerciales, principalement celles relatives aux expéditions d'armes et d'autres munitions de guerre, doivent être importantes. »

Le barreau italien et celui de Rome en particulier viennent de faire une grande perte dans la personne du célèbre avocat Edmondo Martucci, décédé le 11 septembre.

— Les affaires ont pris une singulière tournure en Amérique. Dans l'état de New-York surtout, le parti anti-jacksonien se remue, tient des assemblées continuelles, et multiplie ses doléances. Il appelle les amis de Jackson *tories*, et se parle en même temps du titre de *whig*, comme soutenant la liberté contre l'arbitraire du roi Jackson. Les journaux ont crié si haut et si long-temps dans ce sens, qu'il est maintenant reçu en Amérique que les jacksoniens sont des *tories*, les anti-jacksoniens des *whigs*. Cet emploi de termes, usités en Angleterre, mêlés à tant d'autres purement américains, fait de la polémique actuelle des journaux américains un galimatias et un perpétuel contre-sens. Les ministres de Jackson sont des Castlereagh, à entendre leurs adversaires; tandis que les partisans de la banque sont des Mirabeau et des Fox: c'est l'aristocratie qui fait l'émeute. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce que produit la république dans l'ordre politique. Mais il est certain qu'elle introduit une effroyable anarchie dans le dictionnaire.

— On lit dans le *Times*:

M. Rothschild de Londres a fait annoncer il y a quelque temps dans les journaux la perte qu'il croyait avoir faite d'un certain nombre d'actions de la Banque des Etats-Unis, et qu'on évaluait à environ 18,000 liv. Il a transpiré hier que les billets en question ont découverts à Paris dans une partie de rentes françaises qui avait été transmise de Londres. Plusieurs disent que dans l'empressement de quitter Londres pour Paris, ces effets se trouvaient dans la poche même du chef de la maison.

**Consommation annuelle à Londres.** — On consomme chaque année dans Londres 150,000 bœufs, 50,000 veaux, 700,000 moutons, 250,000 agneaux, 200,000 porcs et cochons de lait. La valeur totale de la viande de boucherie consommée dans le cours d'une année est portée à 8,500,000 liv. 8,500 cargaisons de poisson de 40 tonneaux chaque sont débarquées chaque année au Bellingsgate, en outre 20,000 tonneaux y arrivent par terre. La consommation du froment est de 4 millions de boisseaux, celle de la volaille s'élève à 80,000 livres; 21,000,000 de livres de beurres, 25 millions de livres de fromage; pour 25 millions de francs de légumes et boissons alcooliques; deux millions de barils d'ale jet de porter; 44 millions de litres d'esprit jet de liqueurs; 65,000 pipes de vin; 31,600,000 litres de lait, fourni par 9,600 vaches, sont consommés dans le cours d'une année.

On a publié officiellement à Berlin le traité d'échange de la principauté de Lichtenberg, entre le roi de Prusse et le duc de Saxe Gotha.

Dans le préambule les plénipotentiaires rappellent l'acte du congrès de Vienne qui autorise le duc de Saxe Gotha à consommer cette cession.

Le roi de Prusse accorde en échange au duc de Saxe Gotha une rente annuelle de 80,000 rixdallers, à titre d'indemnité, et il s'engage de plus à mettre S. A. R. en état d'acquiescer une propriété foncière, soit par l'acquisition de biens et de possessions, soit par un transfert de domaines prussiens.

Le contingent fédéral de la principauté de Lichtenberg sera incorporé au contingent fourni par la Prusse à la Confédération germanique.

Les ratifications du traité ont eu lieu le 22 septembre, et le roi de Prusse est entré sans délai en possession.

#### 4. — SPECTACLE. — *Zampa*.

A MM. les rédacteurs du *POLITIQUE*.

Messieurs, c'est à la hâte que je vous écris quelques lignes aujourd'hui sur la représentation de *Zampa* et du *Jeune Mari*. Je ne propose d'y revenir; mais je sens le besoin de constater un fait: c'est la manière très-satisfaisante dont M. Gellas s'est acquitté du rôle de *Zampa*. Bien des gens, je vous assure, craignaient qu'il n'en fût rien; non certainement que l'on conteste à cet artiste des qualités et des moyens; mais sa voix manque généralement d'étendue. On a été déçu, du reste, et j'en félicite, quant à moi, M. Gellas, — la cavatine du second acte a été suivie de vifs applaudissements et je crois qu'ils étaient mérités. — Ajoutons à cela que les chœurs ont chanté juste, que Mme. Prévost — dont le beau talent serait plus goûté encore si elle ne donnait souvent trop d'élan à sa voix — que Mme. Prévost, dis-je, a aussi mérité des éloges comme chanteuse et comme comédienne. Enfin, consignons cette remarque, que

M. Marius lui-même s'est mis en frais, — non sous le rapport du chant, ni sous celui du jeu, — mais en paraisant dans le rôle d'Alphonse sous un costume d'assez bon goût.

A la bonne heure, M. de Mondonville, la cassette va se ressentir de pareils spectacles! qui ne voudra entendre cette délicieuse musique d'Hérold, ce grand artiste brûlé par son génie à la fleur de son âge et de ses succès... Comme aujourd'hui dimanche, vous aurez certainement chambre complète, lors de la seconde représentation, je le souhaite au moins de bien bon cœur!

Demain lundi, l'École des Vieillards et le Pré aux Clercs: — Charmant! voilà tout ce que je puis dire pour le moment. — Fort probablement j'en dirai plus long dans ma prochaine lettre.

A quand donc la 3<sup>e</sup> représentation de *Fernand Cortès*? — Chacun désire vivement revoir cet opéra, qui, sans aucun doute, sera beaucoup mieux rendu que dimanche dernier. — Attention à vous M. Teissere, s'il vous plaît! votre rôle est si beau dans cette pièce! Sans adieu. —

Liège, le 12 octobre 1834.

#### VILLE LIÈGE. — Garde civique.

Les bourgmestre et échevins, vu l'instruction ministérielle du 21 décembre 1834, de laquelle il résulte que les membres du premier ban de la garde civique mobilisés mis en activité ou de la garde sédentaire, qui ont acquis des droits à une exemption de service depuis la dernière session du conseil cantonal, ou qu'alors ont négligé de les faire valoir, devront être compris dans la liste alphabétique de l'année suivante dans l'ordre prescrit par cette instruction pour que leurs réclamations soient admises, et attendu que la confection de cette liste doit commencer au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre prochain, invitent en conséquence les intéressés à se faire inscrire avant cette époque et à se présenter à cet effet à l'hôtel de ville depuis 8 heures du matin jusqu'à midi.

Liège, le 8 octobre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège: le secrétaire, DEMANY.

#### ÉTAT-CIVIL DE LIÈGE, Du 11 OCTOBRE.

**Naissance:** 4 garçons, 3 filles.  
**Décès:** 4 garçons, 4 filles, 4 hommes, 4 femmes, savoir: André Joseph Crahay, âgé de 39 ans, domestique, rue Sœurs de Hasque, époux de Marie Joseph Plumier. — Anne Joseph Wery, âgée de 28 ans, journalière, rue des Marais.

#### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi, 13 octobre, abonnement suspendu, la première représentation de la reprise du *Pré aux Clercs*, opéra comique en trois actes, de M. de Planard, musique de Hérold, précédé par l'École des Vieillards, comédie en 5 actes et en vers de M. Casimir Delavigne.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La PLACE de TROMPETTE MAJOR au bataillon du train d'artillerie étant vacante, ceux qui seraient capables de remplir cet emploi, doivent s'adresser au Mont-Saint-Martin, n° 657, chez le quartier-maître dudit corps, munis de certificats de bonne conduite et de capacités.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste.-Ursul

AVIS. — Je soussigné Beaudoin MÉLON de Ligny, district de Waremme, province de Liège, a l'honneur d'informer le public, qu'il a subi son examen d'arpenteur le 20 juillet et qu'il professe cet état pour toute les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. B. MÉLON. 708

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

#### DEPATOUL-FIRKET,

PLACE ST.-LAMBERT, A LA CHAÎNE D'OR, n° 72.

Le susdit a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir

#### UN MAGASIN

Des articles suivants: Mérinos français et Thibet, anglais; napolitains; Bombazette; Flanelle de santé; Courtepointes; Saxe; Couvertures de laine; Gilets en satin broché et unie Cachemirienne, Casimir, Poil de chèvre et piqué; Schals d tout genre, Schals chabraque de toute grandeur, Fichus Cravattes, Foulards; Batiste d'Écosse; Chirting; Toiles fines de 5/4 et 7/4, Toiles de Brabant; Mousselines brodées, damassées, à carreaux, à lignes et unies, pour meubles; Toiles gothique pour meubles; Echarpes; Bas pour femmes et enfants; Chaussettes; et quantité d'autres objets qui concernent l'AUNAGE.

Il se flatte de mériter la confiance du public tant par la MODICITÉ DES PRIX que par le CHOIX DES MARCHANDISES. 709

MM. JAMME, frères, CESSANT LEUR COMMERCE DE VINS ET SPIRITUEUX, informent qu'ils vendent, avec UN FORT RABAIS, le fond de leur magasin. 710

On DEMANDE pour un ménage tranquille, UNE FILLE sachant faire une bonne cuisine bourgeoise. S'adresser au bureau de cette feuille. 714



COURS PRATIQUES DE LANGUES VIVANTES  
ET DE COMMERCE.

Par Charles Jean SAMUEL,

Traducteur juré des langues allemande, anglaise, italienne, flamande et hollandaise, près la cour de justice de cette ville, derrière le Palais, n° 50.

Les lundis, mercredis et vendredis, de 4 à 5 heures du soir, calcul commercial, de banque et d'effets publics, de 5 à 6 heures, tenue des livres pratique, suivant un nouveau procédé, comprenant ensemble les parties simple et double, de 6 à 7 heures, langue française.

Les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 5 heures, anglais, de 5 à 6 heures, italien, de 6 à 7 heures, allemand.

L'on peut encore souscrire pour chaque cours séparément, à frs. 5 par mois. 673

ADJUDICATION AU RABAIS.

DE LA FOURNITURE DE POMMES DE TERRE  
AUX HOSPICES CIVILS DE LIÈGE.

La commission administrative des Hospices civils de Liège, mettra, le jeudi 30 octobre 1834, à 8 heures précises du matin, en adjudication publique au rabais par soumissions cachetées, puis de vive voix à l'extinction des feux, la fourniture d'une quantité considérable de POMMES DE TERRE de trois qualités: CORNES DE GATTE, BOULETS et CANELLES, en plusieurs lots.

Le cahier des charges est à voir tous les jours, de 9 heures à midi, au secrétariat de la dite commission.

Les soumissions devront être remises au secrétariat, au plus tard, la veille de l'adjudication.

Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir.

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE  
A LA BOVERIE.

Le 15 octobre 1834, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères d'une pièce de TERRE située à la Boverie, contenant 11 verges grandes, joignant d'un côté au pré Mativa, dont elle n'est séparée que par le grand chemin de Froidmont, de l'autre côté à l'eau d'Ourthe. Ce terrain, propre à bâtir ne laisse rien à désirer sous le rapport de la vue et de l'agrément, il peut facilement convenir pour un établissement public.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653. 692

VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

Les 21, 22 et 23 octobre 1834, chaque jour à 9 heures précises du matin, il sera VENDU publiquement aux ENCHÈRES, en la maison Jorès à Visé, par le ministère du NOTAIRE LEROUX et à la requête de M. Picard, syndic à la faillite Jorès, les OBJETS MOBILIERS dont le détail suit.

Trois bois de lit en acajou, commodes, chiffonniers, tables et chaises idem (grandes glaces), sept pieds de hauteur, sofas et fauteuils bourrés reconverts en velours; une belle collection de tableaux, vases à fleurs, pendules, porcelaines, goblets en cristal; vases, compotiers idem, trente matelats en laine d'excellente qualité. Argenterie, bons vins de Bordeaux et autres; linges de table et de literie, courtpeintés en soie, quantité de meubles en bois de chêne, batterie de cuisine en fer, cuivre et étain, instruments du lavoir de laines, tels que poids, tonneaux, papiers en cuivre rouge pesant deux à trois cents livres, un gaillot, un cabriolet.

Le premier jour, on vendra les meubles en acajou, les glaces, les tableaux, les livres, etc.

Le second jour, les matelats, couvertures, linges, porcelaines, meubles de cuisine, vins, etc.

Le troisième jour, les meubles de fabrique, le cabriolet, le gaillot, vieilles toiles, tonneaux, etc.

ARGENT COMPTANT. 667

Adjudication de la construction d'un bâtiment  
devant servir de maison commune, d'école.

L'administration locale de Dison, fera adjudger publiquement en la demeure du sieur J. H. Courrier, négociant, à Dison, le 3 novembre prochain; à deux heures de relevée, aux clauses et conditions requises au cahier des charges, la construction d'un bâtiment devant servir de maison commune, d'école primaire, etc.

Les soumissions sur papier timbré devront être remises au bureau communal sous enveloppe cachetées avant ou au plus tard le 3 novembre à midi; elles devront énoncer exactement et en toutes lettres la somme pour laquelle l'entrepreneur s'engage de construire l'établissement susmentionné.

Le cahier des charges et plans sont déposés au secrétariat de la mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours (les dimanches exceptés) de 8 heures du matin à midi et de deux à 5 heures du soir.

Dison, le 8 octobre 1834.

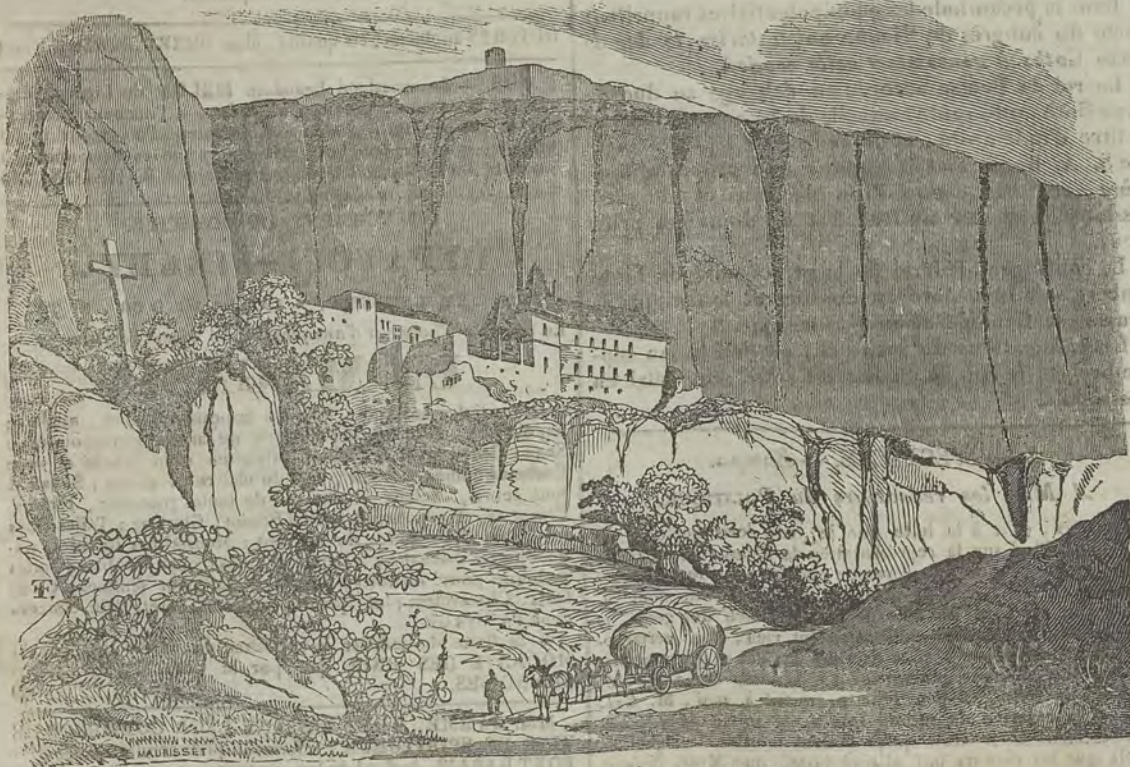
Le bourgmestre, Lejeune De Bar. 706

MUSÉE DES FAMILLES.  
LECTURE DU SOIR.

PRIX: 6 FRANCS 70 CENT. PAR AN, FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE.  
A LA LIBRAIRIE MODERNE, A BRUXELLES.

ET A LIÈGE, AU BUREAU DU POLITIQUE.

CETTE SOUSCRIPTION, comme toutes celles prises à la LIBRAIRIE MODERNE, à Bruxelles, ou chez ses correspondans, CONCOURT A LA PRIME DE 1,000 FRANCS.



LA SAINTE BAUME, PRÈS MARSEILLE

La première ANNÉE, ou 12 cahiers in-4°, comprenant 52 livraisons, est terminée. Le premier cahier de la seconde année (octobre 1834), paraîtra vers la fin du mois.

ADJUDICATION DES DRAPS ET SERGES  
NÉCESSAIRES A L'ARMÉE.

Il sera procédé le 25 octobre prochain, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication des DRAPS ET SERGES nécessaires à l'armée pendant l'exercice 1835.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu et des échantillons des étoffes sont déposés au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra en être pris communication et inspection.

A Liège, le 7 octobre 1834.

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30.000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 1 franc 25 centimes, pris au bureau du Politique.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 3 oct. — Métalliques, 99 1/2 000. Actions de la banque 1255 1/4.

Fonds anglais du 10 oct. — Consol. 90 7/8 0/0. — Belge, 101 1/2, holland. 53 3/8, Portug. 82 0/0. Esp. cortés 57 1/2.

Bourse de Paris, du 11 oct. — Rentes, 5 p. 100, 105 85. fin cour., 100 00. — Rentes, 3 p. c. 78 25, fin cour., 100 00.

— Actions de la banque, 1000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 1000 00. — Rentes de Naples, 95 90; fin cour., 100 00.

— Emprunt Guebhard, 26 0/0; fin cour., 100 0/0; 3 p. 100, 27 1/2; fin cour., 100 0/0; différée 100 0/0. — Cortés, 43 0/0.

— Portugais, 100 0/0. — d'Haiti 100 00. — Grec, 100. — Empr. belge, 100 0/0; fin cour., 100 0/0 — Empr. romain, 97 1/4; fin cour., 100 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 100.

Bourse d'Amsterdam, du 10 oct. — Dette active, 52 7/16 00. Dito, 99 13/16 — Bill. de change, 22 15/16. — Oblig. du Syndicat, 91 5/16 0/0 — Dito, 74 3/16 0/0. — Rente française, 100 0/0.

— Act. de la Société de commerce, 100 1/4. — Rente française, 100 0/0. — Dito de 1833, 100 00. — Obl. russe Hop. et C<sup>e</sup>, 103 5/8 0/0.

— Dito de 1828, 103 7/8 0000 — Inscrit. russes, 68 3/16 000 — Empr. russe 1831, 98 3/8 0/0. — Rente perp. d'Esp. 100 0/0 — Dito 100000. — Dette diff. d'Esp., 42 9/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 99 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 100. — Cert. Naples salc., 100 0/0. — Oblig. Danaises, 100 0/0. — Oblig. Brésil, 78 3/4. — Cortés, 45 0/0 000. — Dito Grec, 0. — Lots de Pologne, 120 1/2.

Bourse d'Anvers, du 11 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	58 3/4 perte.		
Londres.	12 05	11 97 1/2	46 45 1/2 P
Paris.	147 3/8	47 1/16	35 7/8 A
Fraucfort.	36 3/16	A 36 1/16	35 1/8
Hambourg.	35 7/16	35 1/4	
	Escompte 3 0/0.		

Effets publics. Belgique — Dette active, 103 0/0 A Id. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 93 A. — Empr. de 18 mill. 98 7/8 A. 00. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 100 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2. — 00 0/0 00. Id. différée, 1000. — Oblig. synd., 1000. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 84 3/4 P. — Espagne. Guebb., 26 à 28 000 Id. perp. Paris, 5 p. c. 100 0/0. Id. perp. Amst., 47 1/2 48 1/4 48 A. 0/0. — Idem dette différée, 12 3/4 et P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

850 Caisses sucre Havane blond, de fl. 16 3/4 à 17 5/8 entrepôt.

Arrivages au port d'Anvers, du 10 au 11 octobre.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, c. Morfee, v. de Londres, ch. de manufactures et 36 passagers.

Le brick anglais Ellen, c. Joman, v. de St. Domingue, ch. de café et coton.

Le brick belge Constant, c. Vanschie, v. de Liverpool, ch. de sel, coton et huile.

Le brick américain Grampus, c. Blukel, v. de Malanzas, ch. de Sucre.

Le koff hanovrien Ignatius, c. Wildeman, v. de Bordeaux, ch. de vin, eau-de-vie et prunes.

Bourse de Bruxelles, du 11 oct. — Belgique. Dette active, 51 3/4 P. Emp. 24 mill., 98 7/8 P. 0. — Hollande. Dette active, 51 1/2 0. — Espagne Gueb., 28 1/2 0. 0 Perpétuelle Anvers, 4 p. 100, 0. Id. Amst. 5 p. 100, 47 5/8 0 00 0/0. Id. Paris, 3 p. 100, 30 0 P. Cortés à Lond., 46 1/4 0. Dette diff., 12 1/2 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 10 octobre.

From. l'hect., 14-80 — Seigle, 9-65 — Orge, 8-80 — Sarrasin, 7-70 — Avoine, 5 75 — Genièvre, à 10 degr. 42. — Beurre, ki og.

H. Fignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.